

MISE EN ŒUVRE CHEZ CPR ASSET MANAGEMENT DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Le présent rapport explicite la démarche générale ESG de CPR AM et s'applique également à ses OPC dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros (cf Annexe 2)

Agir en acteur financier responsable est un engagement de CPR Asset management (CPR AM) au cœur de sa stratégie de développement. Cet engagement prend forme au travers de notre gestion socialement responsable et de l'accompagnement de nos clients avec des solutions d'investissement soutenant la transition énergétique. Cet engagement s'inscrit dans la politique globale du groupe Amundi. Pour offrir à ses clients un accompagnement et un suivi conforme à l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte, CPR AM s'appuie sur l'ensemble des moyens mutualisés par le groupe Amundi.

CPR AM est convaincu que l'investissement sur les marchés financiers est un moyen d'instaurer de meilleures pratiques de la part des acteurs publics comme privés. Sélectionner les investissements sur la base de critères qui dépassent le simple aspect financier en introduisant une dimension tout à la fois Environnementale (E), Sociale et sociétale (S) et de Gouvernance (G), prenant notamment en compte la dimension climat, contribue à la promotion d'un développement économique plus durable.

Afin de répondre aux meilleurs standards de la profession et mettre à la disposition des investisseurs un dispositif complet et transparent, CPR AM s'est engagé, aux côtés d'Amundi, dans un processus de certification AFNOR de sa démarche ISR, obtenue en février 2014 et renouvelée en juillet 2017.

En acteur responsable souhaitant assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de son métier et dans le prolongement de la politique de son Groupe, CPR AM exerce son devoir de fiducie en faisant de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement - en complément des critères financiers - un axe fondamental.

Notre objectif est la généralisation de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos gestions. L'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques sur les investissements de nos clients fait également partie de notre responsabilité. Notre engagement vis-à-vis de nos clients est de leur apporter des solutions d'épargne et d'investissement performantes, transparentes, et responsables dans le cadre d'une relation durable et de confiance.

Préambule : Répartition des activités et engagements au sein du groupe Amundi

Amundi :

- Expertise extra-financière : choix des fournisseurs, sélection des données fournisseurs, élaboration des critères et des pondérations, rencontres avec les entreprises
- Méthodologie de calcul des données ESG : établissement des critères autour des 3 piliers de l'ESG, construction de la note ESG globale, méthodologie de notation des entreprises et des Etats
- Analyse des émetteurs réalisée par l'équipe d'analyse ESG (Etats et entreprises)
- Mise en place d'un outil spécifique (SRI) permettant de calculer les notes ESG et visualiser les données ESG, totalement intégré dans l'outil front office utilisé par les gérants (passage d'ordre et suivi des positions)
- Intégration ESG dans les portefeuilles du groupe : exclusions normatives applicables à l'ensemble des fonds du groupe, définition des règles applicables aux fonds ISR
- Engagement et exercice des droits de vote

CPR AM :

- Application des exclusions normatives à l'ensemble de ses portefeuilles gérés activement
- Application des règles ISR d'Amundi aux 3 fonds ouverts gérés selon cette approche

- Développement des approches ESG par les risques et ESG thématiques basées sur la méthodologie de notation ESG des valeurs (Etats/entreprises) d’Amundi Asset Management
- Pour plus de détail, merci de vous référer à l’annexe intitulée *Process ESG à partir des données Amundi*

A. Les engagements de CPR AM en tant que membre du groupe Amundi

■ Les chartes et actions de place qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, CPR AM, en tant que membre du groupe Amundi, applique et conduit sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

- 2003 : signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies
- 2006 : adhésion aux Principes pour l’Investissement Responsable
- 2008 : signataire de la charte de la Diversité
- 2015 : signataire de la charte de la Parentalité

Notre Groupe participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d’entreprise. Il est notamment membre de l’Association Française de Gestion financière (AFG), de l’Association européenne de la gestion d’actifs (EFAMA), de l’Institut Français des Administrateurs (IFA), de l’Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), des Sustainable Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l’association française « Entreprises pour l’Environnement ».

CPR AM cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d’actifs avec la promotion d’une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l’économie. En 2017, CPR AM a confirmé son engagement en faveur de la prise en compte des critères ESG par les investisseurs et en particulier des critères relevant de la COP 21 et de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (renouvellement par l’AFNOR de la certification de notre démarche ISR).

■ La participation du groupe Amundi à des coalitions d’investisseurs

Coordonnées au niveau international, les coalitions d’investisseurs ont pour but d’inciter les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés sont la lutte contre le changement climatique, l’eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Les coalitions visent également à faire adopter par les industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquelles elles opèrent.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Amundi depuis
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	Changement climatique	2003
Carbon Disclosure Project (CDP)	Emissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
Forest Footprint Disclosure Project (FFD)	Déforestation	2009
Water Disclosure Project	Utilisation des ressources en eau	2010
Access to Medecine Index	Accès aux médicaments	2010
Access to Nutrition Index	Accès à la nutrition	2013
UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards	Reporting ESG	2008

Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
Clinical Trials Transparency	Essais cliniques	2014
Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)	Droits de l'homme	2014
Portfolio Decarbonization Coalition	Changement climatique	2014 (co-fondateur)
UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016	Reporting ESG	2015
IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy	Changement climatique	2015
PRI Human Rights Engagement	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2015
Montreal Carbon Pledge	Changement climatique	2015
Green Bonds Principles	Changement climatique	2015
Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2016
Letter from Global Investors to Governments of the G7 and G20 nations	Changement climatique	2017
ICGN Global Stewardship Principles	Droits de actionnaires	2017
Finance For Tomorrow	Finance durable	2017
Workforce Disclosure Initiative Letter	Conditions de travail	2017
Global Investor Statement on Climate Change /climate 100+	Changement climatique	2017
Act 4 nature	Biodiversité	2018
Global Greenbond Partnership	Changement climatique	2018
Green Finance in Asia	Changement climatique	2018
China Green Finance Committee	Financement climatique et infrastructure énergétique	2018

■ Le soutien à la recherche académique

Acteur engagé, notre Groupe fait progresser l'industrie de la gestion d'actifs et soutient les initiatives qui y contribuent. Amundi soutient activement la recherche académique et a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires, comme la Chaire Finance Durable et Investissement responsable et la Chaire Economie du climat.

B. L'investissement socialement responsable et ESG

CPR AM a fortement développé, ces dernières années, la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement. CPR AM gère aujourd'hui plus de 6,6 milliards d'euros d'encours sous gestion ISR/ESG qui représentent 14% de ses encours au 31 décembre 2018. Dans sa gestion ISR, CPR AM applique des règles strictes de prise en compte des critères ESG, en complément des critères financiers. Cette approche donnant une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur et la prévention des risques. Elle utilise plusieurs approches pour mettre en œuvre sa politique ESG :

- 1 - Politique d'exclusions normatives et sectorielles pour tous les fonds ayant une gestion active
- 2 - L'approche best in class ISR selon les règles définies par Amundi
- 3 - L'approche par les risques issue des travaux réalisés par les équipes de recherche et de gestion de CPR AM
- 4 - Une déclinaison de l'approche par les risques appliquée à ses fonds actions thématiques

1. Politiques d'exclusions normatives et sectorielles (intégration)

CPR AM applique les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) signés par le groupe Amundi dès leur lancement en 2006. Ces principes prônent l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers.

La mise en place de ces principes se décline notamment par :

- Une politique d'exclusion stricte

Nous ne pratiquons pas d'une façon générale de politique d'exclusion sectorielle et préférons pratiquer le « Best in Class » au sein de chaque secteur d'activité. Sont toutefois exclues de l'ensemble de nos gestions actives les entreprises qui interviennent dans les armements controversés au-delà des obligations réglementaires (entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : armes chimiques, armes biologiques et armes à l'uranium appauvri. En complément, sont exclues les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Sont également exclus les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme (crimes de guerre et crimes contre l'humanité).

Secteur charbon

En 2016, le Groupe a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon en lien avec les engagements du groupe Crédit Agricole en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

En 2017 le seuil a été baissé à 30 %, et complété par une analyse qualitative et prospective des sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.

En 2018, Amundi a poursuivi sa démarche volontariste de désinvestissement dans le secteur du charbon, avec une baisse du seuil à 25 %.

En 2019, Amundi a étendu sa politique charbon aux sociétés actives dans la production d'électricité.

Sont également exclues :

- Toutes les sociétés ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon, égaux ou supérieurs à 50 % de leurs revenus totaux*.
- Toutes les sociétés de production d'électricité et d'extraction de charbon dont le seuil est compris entre 25 % et 50 %* et qui n'ont pas l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités.

** Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.*

Secteur tabac

En 2018, le Groupe a décidé que la note ESG d'une société dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient du tabac ne pourra pas être supérieure à E (fournisseurs, fabricants, distributeurs). Cela les exclut par conséquent de notre gamme de fonds ISR, historiquement soumise à l'exclusion des émetteurs notés E, F et G.

- L'analyse ESG

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité.

- Amundi a développé sa propre méthodologie d'analyse extra-financière des entreprises qui s'appuie sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, ceux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc... L'analyse examine le comportement des entreprises dans les trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance.
- Le référentiel interne est composé de 36 critères :

- 15 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité comme par exemple la stratégie environnementale, les droits de l'homme, la transparence de la politique de gouvernance,
 - 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs comme l'accès aux médicaments pour l'industrie pharmaceutique, le marketing responsable pour les banques, la voiture verte pour l'automobile.
- Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement. Au-delà, l'analyse tient compte des enjeux majeurs comme le changement climatique, le travail des enfants et la transparence dans la conduite des affaires
 - L'analyse ESG des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).
 - Des équipes dédiées

Notre Groupe a mobilisé de nombreux moyens pour déployer la gestion ESG :

- Un département dédié à l'investissement responsable et à impact, qui assure l'analyse ESG de plus de 5 500 émetteurs, la mise en œuvre d'une politique d'engagement formalisée, la relation avec les groupes de place et la promotion de ces sujets.
- L'équipe de Corporate Governance et la recherche quantitative d'Amundi sont mobilisées sur les sujets ESG. Elles contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds.
- Des prestataires externes fournissent les données extra-financières. Afin de disposer d'une analyse quantitative de qualité, il est nécessaire d'assurer la couverture du plus grand nombre d'émetteurs par les meilleures agences pour confronter les analyses. Amundi s'appuie sur les analyses de ses partenaires, notamment Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics ou encore Oekom et sur celles d'entités spécialisées sur certaines thématiques (armement, controverses, ...).
 - La diffusion des notes ESG à tous les gérants

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion. A tout moment, un gérant connaît les notes extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG, qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille.

En complément des revues sectorielles, les analystes ESG du Groupe produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable.

Les sujets en 2017 étaient les suivants : optimisation fiscale agressive, droits de l'homme et entreprises, huile de palme, opportunités de l'extraction minière en eaux profondes et la transparence dans le secteur alimentaire. Ces études permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses.

- Des solutions pour tous les types de clientèle

CPR AM met à la disposition de ses clients des produits ouverts et des solutions dédiées en investissement responsable. Les équipes de CPR AM ont développé dans cette perspective une approche ESG complète, prenant appui sur le référentiel de notation établi par l'équipe d'analyse extra-financière du Groupe, qui permet aujourd'hui d'appréhender un univers de 5 500 sociétés au niveau mondial et intègre les données d'analyse extra-financière transmises par 8 fournisseurs différents.

Dans le cadre de solutions dédiées, CPR AM offre à chaque investisseur la possibilité de suivre une approche ESG, soit en appliquant un référentiel qui lui est propre, soit en lui proposant un référentiel prédéfini reposant sur les grands textes fondamentaux (Nations-Unies, convention de l'OIT etc...). Nos équipes ont à cœur d'accompagner chaque investisseur dans sa réflexion et sont attentives à la conformité des critères

utilisés avec les principes ESG de chacun. La gestion ESG mise en œuvre, sous forme dédiée, par nos équipes est déployée sur l'ensemble des classes d'actifs.

2. L'approche « Best in Class » et les règles ISR du groupe Amundi

CPR AM s'appuie sur l'analyse ESG « Best in Class » mise en place par l'équipe de recherche ESG, mutualisée au sein de son Groupe, comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, l'ISR doit avoir un spectre large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités. Cette approche permet également de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur et la prévention des risques.

Les règles ISR du groupe Amundi

- En l'absence de règles plus spécifiques demandées par l'investisseur (pour un OPC/mandat dédié), un portefeuille ISR au sein du groupe Amundi doit respecter les critères suivants : exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) ;
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

Une démarche ISR certifiée

Aux côtés d'Amundi, nous faisons partie des premières sociétés de gestion dont la démarche Investissement Socialement Responsable (ISR) a été certifiée par L'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...). C'est un gage de confiance à destination de nos clients.

3. L'approche ESG par les risques

Sur la base du référentiel de notation de l'équipe Analyse ESG, CPR AM a développé une « approche ESG par les risques ».

Nous considérons que l'intégration de données extra-financières dans les processus de gestion crée de la valeur sur le long terme si elle est conduite de manière efficiente. Nos études montrent que pour prendre en compte la matérialité des informations ESG, il est important de prendre en compte à la fois les différents leviers de notation (critères, composantes, note globale) et les spécificités régionales.

La note ESG est en effet une moyenne, soumise à des effets de compensation entre critères sous-jacents, et il est donc intéressant de prendre en compte l'information directement au niveau des critères pour identifier des comportements différents et susceptibles d'avoir une matérialité financière. Cependant tous les critères n'ont pas la même matérialité et il faut être capable d'identifier ceux qui sont porteurs d'information. On parle alors de « signaux faibles ».

D'autre part, de nombreuses réglementations environnementales et sociales sont bien souvent locales, ce qui plaide pour une approche différenciée par zone géographique.

Nous basons en particulier notre approche sur l'identification des 5 critères les plus performants financièrement (sur les 15 critères génériques du référentiel Amundi), et ce pour chaque zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie hors Japon, Emergents). L'identification de ces 5 critères déterminants est revue annuellement pour prendre en compte à la fois un historique d'information qui s'améliore et les éventuels changements de perception de la matérialité financière associée, par le marché.

Des critères sont identifiés pour la classe d'actifs Actions, et pour la classe d'actifs Crédit.

Liste des critères, par zone géographique :

	EURO/EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	JAPON	ASIE EX-JAPON	EMERGENTS
E 	Energie et GES	Energie & GES Eau Biodiversité & déchets	-	Biodiversité & déchets	Biodiversité & déchets
S 	Santé & sécurité	-	Santé & sécurité Relations syndicales	Ressources humaines Clients/Fournisseurs Communautés locales	Santé & sécurité Communautés locales
G 	Conseil d'administration Audit & contrôle Droits des actionnaires	Conseil d'administration Audit & contrôle	Conseil d'administration Droits des actionnaires Déontologie	Droits des actionnaires	Droits des actionnaires Déontologie

Notre approche ESG consiste in fine à filtrer l'univers d'investissement à la fois sur la base des notes ESG globales et sur la base des notes associées aux critères retenus pour la zone géographique concernée :

- **Exclusion sur la base du profil ESG global de la valeur** : entreprises dont la note ESG est de **F** ou de **G** et qui contreviennent donc gravement aux critères d'un investissement responsable ou qui présentent un niveau globalement élevé de risque;
- **Exclusion des entreprises notées F ou G sur une sélection de critères dépendant de la région d'appartenance de ces entreprises**. Ces valeurs présentent un niveau de risque élevé sur l'un des 5 critères déterminants identifiés par CPR AM.

Les études réalisées permettent de s'assurer que cette approche rend possible la construction d'un univers investissable responsable, en partant d'un univers d'investissement donné, dont le profil risque/rendement est maintenu en prenant en compte la matérialité financière de l'information ESG.

Le filtrage ESG de l'univers est réalisé à un rythme mensuel. Cela permet d'une part, de détecter les sociétés qui adopteraient de mauvaises pratiques ou dont la note ne répondrait plus à notre degré d'exigence, et à l'inverse, de repérer les sociétés qui feraient des progrès significatifs leur permettant d'intégrer ou de réintégrer l'univers d'investissement.

4. L'approche thématique

Cette approche a été mise en place pour les fonds gérés par l'équipe actions thématiques de CPR AM ayant comme objectif de gestion respecter un ou plusieurs objectifs de développement durable (Education, alimentation, climat, etc.).

Le processus de gestion ESG est mis en œuvre dès la construction de l'univers d'investissement. Le processus combine des exclusions au niveau de :

- la note ESG globale : exclusion des valeurs notées « F » et « G »
- de certains critères génériques ou spécifiques E, S ou G en lien avec la thématique (et qui diffèrent donc selon les fonds thématiques) : exclusion des valeurs notées « F » et « G »
- de critères de controverses basées sur les notes d'au moins un des deux fournisseurs de controverses externes avec qui nous travaillons : Sustainalytics (note de 4 ou 5 sur une échelle de 1-faible à 5-critique) et Reprisk (note \geq à 50 sur une échelle de 0 à 100-risque élevé à très élevé)

L'univers d'investissement éligible est mis à jour une fois par mois. Un comité mensuel (comité sustainable) est en charge de 1/ valider les sociétés éligibles d'après la définition de l'univers, 2/ suivre les entrées/sorties du portefeuille par rapport aux notes ESG/controverses

C. Une politique d'engagement formalisée

CPR AM souscrit pleinement à la politique d'engagement du groupe Amundi qui prend trois formes : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée.

Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable de notre Groupe.

■ **L'engagement pour influence**

Notre Groupe mène une politique d'engagement pour influence sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG d'Amundi a été particulièrement active sur 8 sujets pour lesquels 83 entreprises ont été interrogées que l'on peut retrouver dans le rapport d'engagement publié par les équipes d'analyses ESG et de Corporate Governance d'Amundi, disponible sur simple demande auprès de CPR AM.

Dans son 5ème rapport d'engagement, Amundi fait le point sur le dialogue amorcé avec les entreprises sur le thème du « salaire vital » ainsi que sur un des thèmes initiés en 2016, à savoir le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac.

■ **Le recueil d'information à des fins de notation ESG**

Afin d'affiner les notes attribuées par l'analyse ESG, les analystes extra-financiers rencontrent les entreprises tout au long de l'année. Celles-ci sont sélectionnées en fonction de la part de notre Groupe dans leur capital et en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence. En 2018, 260 entreprises ont été rencontrées par les analystes extrafinanciers d'Amundi.

■ **Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée**

Dès 1996, notre Groupe a mis en place sa propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Notre Groupe exerce ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis.

Notre politique de vote répond à un triple objectif : assurer l'intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale auprès des entreprises représentant nos positions les plus significatives. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les assemblées générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés. En 2018, cet engagement a concerné plus de 200 émetteurs au travers des alertes et des dialogues à l'initiative des sociétés.

D. La gestion à impact social

Parce que notre Groupe est un des acteurs de l'économie d'aujourd'hui et de demain, nous finançons des entreprises solidaires. L'objectif est de générer, au-delà d'une recherche de performance financière, un impact social mesurable pour nos clients.

Notre Groupe contribue à dynamiser un développement de proximité en soutenant des projets novateurs. Ils concernent, par exemple, l'aide à des populations exclues du marché du travail pour créer leur entreprise, le soutien à des personnes en situation de dépendance, le financement de la réalisation d'habitats construits de manière écologique pour loger des familles démunies, l'accompagnement de PME innovantes dans l'environnement, etc.

Notre Groupe privilégie cinq thématiques : l'emploi (éducation, formation, insertion), le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale.

Notre Groupe s'appuie sur une charte de trois engagements :

- Accompagner les entreprises dans la durée en leur proposant des modes d’investissement adaptés à leurs besoins de développement (capital ou dette). L’objectif est de développer un partenariat sur le long terme.
- Diversifier la sélection des acteurs solidaires non seulement au travers de nos 5 thématiques et sur tout le territoire national, mais aussi en fonction de leur taille, leur ancienneté, leur statut juridique. Notre Groupe a développé, en interne, une méthodologie qui repose sur une triple analyse :
 - financière pour s’assurer de la solidité financière de l’entreprise et de sa pérennité ;
 - extra-financière pour évaluer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG);
 - solidaire pour mesurer l’impact social, selon une quinzaine de critères : cause défendue, historique et expérience, zone géographique d’intervention, résultats obtenus en termes de création d’emplois, etc..
- Publier une information transparente et concrète par le biais notamment d’un rapport d’impact social. L’objectif est d’informer sur l’impact social généré (nombre d’emplois créés, de personnes relogées, d’entrepreneurs installés, de personnes soignées...) et d’illustrer par des exemples et témoignages.

E. Actions en faveur de la Transition Energétique

A l’heure où le changement climatique présente un risque majeur à moyen et long terme, notre Groupe s’est engagé dans plusieurs initiatives en faveur de la transition énergétique et propose une démarche innovante afin de se prémunir contre les risques de valorisation négative sur les actifs.

Outre sa démarche historique sur la prise en compte des risques extra financiers, notre Groupe a développé une réelle innovation financière pour accompagner sa clientèle d’investisseurs face au changement climatique.

■ La prise en compte des notations extra-financières

Grâce à l’expertise extra financière de son Groupe, CPR AM encourage les émetteurs à adopter les meilleures pratiques sur les trois axes, E, S et G. La dimension environnementale est donc historiquement prise en compte dans ses décisions d’investissement, avec une pondération particulièrement élevée pour les secteurs les plus polluants. Pour réduire en particulier les émissions de gaz à effet de serre, notre approche ESG est double :

- Identifier les secteurs les plus exposés, énergéticiens et autres secteurs qui ont un rôle à jouer : services aux collectivités, pétrole et gaz, chimie, métaux, automobile, biens d’équipements, immobilier, assurance ;
- Analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l’environnement.

■ Une vision prospective

Afin d’évaluer la contribution de chaque entreprise à la transition énergétique, CPR AM utilise une note transition énergétique. Ce score transition énergétique correspond à la moyenne pondérée du score « Consommation d’énergie et émissions de gaz à effet de serre » et des critères liés à la transition énergétique spécifiques pour chaque secteur d’activité.

La note transition énergétique offre une vision prospective de la gestion des risques de chaque entreprise et permet d’identifier les émetteurs ayant mis en place les politiques adaptées pour maîtriser les risques liés au changement climatique et leurs impacts directs et indirects sur l’environnement.

■ L’engagement actionnarial

L’engagement actionnarial constitue également un levier d’influence grandissant en faveur d’une économie bas carbone. Nous notons en particulier qu’il s’est intensifié en 2017, dans la lignée du mouvement initié par la COP 21.

Dès 1996, notre Groupe a mis en place sa propre politique de vote, en intégrant des critères environnementaux et sociaux.

La politique de vote de CPR AM est partie intégrante de notre gestion des risques. Elle est un outil essentiel de protection des intérêts de nos clients. Elle nous permet le cas échéant de mettre en œuvre les politiques

de vote de nos clients intégrant fortement la transition énergétique, notamment en n'approuvant pas les comptes en cas de politique de transition énergétique jugée insuffisante.

Par ailleurs, notre Groupe participe à plusieurs initiatives collectives dont la pertinence a été renforcée lors de la COP21 : le Carbon Disclosure Project, les Principles for Responsible Investment, et l'IIGCC.

Il soutient également les résolutions sur les risques financiers liés au climat déposés par la coalition d'investisseurs 'Aiming for A' auprès des Majors pétrolières (BP, Shell, Total, Chevron et Exxon) et minières (Rio Tinto, AngloAmerican, et Glencore).

■ Une politique de désinvestissement ciblée

Concernant l'environnement, il est visible que le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles s'accélère également depuis la COP 21. C'est dans ce contexte que depuis 2016 nous avons mis en place une politique évolutive de désinvestissement dans le secteur charbon comme détaillé en page 4 de ce document.

■ L'empreinte carbone des portefeuilles

Notre Groupe s'est organisé afin d'être en mesure de fournir un service d'accompagnement à l'application du décret 173 de la loi de transition énergétique pour ses clients institutionnels.

Il a choisi Trucost, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone, pour calculer l'impact carbone de ses fonds. Les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2, et une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang) ainsi que les réserves carbone sont couvertes. Cela permet à la fois de satisfaire les recommandations de l'article 173 sur la prise en compte des émissions de CO₂ liées aux actifs sous gestion, mais aussi de développer des stratégies innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Notre Groupe a développé des outils de mesure de l'empreinte carbone de ses fonds qui permettent de fournir à ses clients un reporting carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture : (i) calcul du montant des encours notables dans le portefeuille considéré et (ii) calcul du montant des encours notés, c'est-à-dire ceux pour lequel nous disposons de données fournies par Trucost ;
- les émissions carbone par million d'euros investi : indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille ;
- les émissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires : indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille ;
- la répartition sectorielle des émissions carbone (en %) ;
- la répartition géographique des émissions carbone (en %) ;
- les réserves carbone par million d'euros investi,
- l'exposition charbon ;
- l'exposition technologies vertes.

Annexe 1 : Indicateurs de finance responsable

Indicateurs Finance responsable		Unité	2018	2017	2016
Encours totaux sous gestion		Mios €	47 535	46 069	39 184
ISR/ESG	Encours	Mios €	6 674	4 532	3 240
	% sur les encours totaux	%	14.04	9.84	8.27
Répartition des encours ISR/ESG par classe d'actifs	Actions	%	31.7	11.8	14.8
	Diversifiés & convertibles	%	19.2	21.5	27.9
	Trésorerie	%	47.4	63.9	54
	Obligataire	%	1.7	2.8	3.3
Répartition des encours ISR/ESG par type de clients	Institutionnels	%	67.11	92.2	90.9
	Réseaux	%	32.89	7.8	9.1
ESG	Emetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	>5 500	>4 000	>4 000
	Spécialistes dédiés aux sujets extra-financiers	Nombre	17	17	17
	Entreprises rencontrées	Nombre	259	193	205
Encours contribuant à la transition énergétique	Encours	Mios €	31.41	14	19
Empreinte carbone des portefeuilles	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone	Mios €	22 648.11	nd	nd
	Emissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	TeqCO2	234.17	nd	nd
	Emissions carbone en millions d'euros investis	TeqCO2	335.82	nd	nd

Annexe 2 – Mise en œuvre de l’article 173 de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte dans les portefeuilles de plus de 500 millions d’euros

Cette annexe vise à donner les informations relatives aux fonds de plus de 500 millions d’euros dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Il conviendra de se référer au rapport général de CPR AM sur la mise en œuvre de cette loi (corps du document) pour obtenir toutes les informations et le cas échéant aux codes de transparence des fonds ISR, disponibles sur le site internet de CPR AM ou sur le site de l’AFG.

Tableau des fonds de plus 500M€

Fonds	AUM au 31/12/2018 en Mios €	Approche ESG	Présence d’un code de transparence Oui/Non
CPR Moné Carry	6 467.50	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Cash	3 714.68	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Monétaire SR	3 165.27	ISR règles Amundi (2)	Oui
CPR Oblig 12 Mois	2 269.38	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Oblig 6 Mois	1 571.84	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Silver Age	1 478.33	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Invest – Global Disruptive Opportunities	1 188.53	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Focus Inflation	895.24	Exclusions normatives et sectorielles (1)	Non
CPR Croissance Réactive	775.72	Fonds de fonds (aucune approche ESG)	Non
CPR USA ESG	673.11	Approche par les risques	Non

MODALITES D'INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS

Nom du document	Contenu	Fréquence de publication
Transparency Report - PRI <i>lien hypertexte</i>	Rapport annuel d'Amundi concernant les obligations de reporting ESG découlant de l'adhésion du Groupe aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle
Rapport d'engagement - Amundi <i>lien hypertexte</i>	Détail de la philosophie et du processus d'engagement du groupe Amundi, résultats du dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle
Investissement Responsable CPR AM <i>lien hypertexte</i>	La politique ISR de CPR AM	Annuelle
Politique de vote - 2019 <i>lien hypertexte</i>	Cadre d'analyse de la politique de vote de CPR AM	Annuelle
Exercice des droits de vote Annexes <i>lien hypertexte</i>	Mise en œuvre de la politique de vote de CPR AM	Annuelle
Reporting ESG <i>disponible sur le site internet de CPR AM (pages produits)</i>	Notations ESG du portefeuille et de son benchmark. Empreinte carbone du portefeuille et de son benchmark.	Mensuelle
Codes de Transparence ISR <i>disponibles sur le site internet de CPR AM (pages produits)</i>	Code de Transparence AFG-FIR/EUROSIF des fonds ISR de CPR AM	Annuelle

Avertissement

Le présent document a un caractère réglementaire. Les informations ne constituent ni conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) en vigueur et relatif à ces OPC et plus particulièrement les sections sur les risques et les principales caractéristiques. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Les OPCVM mentionnés présentent un risque de perte en capital. Informations réputées exactes au 27 juin 2019.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.

MENTIONS LEGALES :

CPR ASSET MANAGEMENT

90, boulevard Pasteur – CS 61 595 – 75730 Paris Cedex 15

Société anonyme au capital social de 53 445 705 euros

RCS Paris – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)

n° GP 01-56